



Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN(E) EXPERT(E) INTERNATIONAL(E) POUR UNE ETUDE
SUR LA CONTRIBUTION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE AU
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE AU TOGO**

Mai 2018

1. Contexte et justification

La transformation des matières premières demeure un défi majeur auquel les économies africaines restent confrontées de nos jours. En effet, il est généralement admis que l'absence d'une base industrielle solide et diversifiée sur le continent africain entame la capacité de nombreux Etats à promouvoir une croissance économique stable et durable sur le long terme. Ainsi, le rapport 2017 sur les perspectives économiques en Afrique¹ met en lumière le fait qu'en 2016, la croissance du PIB en volume a marqué le pas à 2.2 %, pénalisée surtout par le repli continu des cours des produits de base et la morosité de la conjoncture internationale.

La transformation structurelle des économies à travers l'industrialisation apparaît ainsi comme un point de passage incontournable pour le développement de l'Afrique, et figure au premier plan des agendas de développement définis par les Etats et les organisations internationales, notamment l'agenda 2063 de l'Union Africaine, qui recommande une accélération du processus d'industrialisation dans le but d'assurer une modernisation des structures productives à l'horizon 2063.

Pleinement engagé dans cette dynamique, le Togo nourrit dans ambitions fortes pour le développement de son économie, et la transformation de son agriculture. Le secteur agricole représentait en 2016 près de 41,27% du PIB togolais, et occupe près de deux tiers des actifs. Cependant force est de constater que cet important potentiel agricole est annihilé par de nombreuses contraintes allant de la faiblesse de la productivité, à l'organisation insuffisante des chaînes de valeurs, ainsi qu'à l'insuffisance et l'inadéquation du financement.

Ainsi, désireux de reformer le secteur agricole et de le rendre plus compétitif, les autorités togolaises ont élaboré sur la période 2018-2025 un nouveau Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN). Ce dernier a pour objectif général de faire du Togo, un pôle de compétitivité pour la transformation agricole ciblée sur la productivité. Cette ambition est également exprimée dans le Plan National de Développement (PND 2018-2022), dont l'axe 2 est notamment consacré à la promotion des chaînes de valeurs des filières porteuses et au développement d'agropoles. Ceux-ci sont censés accélérer le processus de transformation dans le secteur agricole et par conséquent, encourager une croissance économique inclusive.

La mobilisation de ressources étant nécessaire pour la réalisation de cette ambition, il s'avère important pour le Togo de définir les mécanismes de financement efficaces. A cet effet, les Partenariats Public-Privés (PPP) apparaissent comme un moyen de mobilisation de ressources

¹ Rapport Perspectives Economiques en Afrique 2017 (BAD, PNUD, l'OCDE).

auprès du secteur privé pour la réalisation des investissements adéquats, et la garantie d'une allocation optimale de ces ressources.

En effet, la déclaration de Malabo de l'Union Africaine (2014) dont le thème était « la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie » recommandait de renforcer le financement des investissements publics et privés dans l'agriculture. Or de plus en plus, des recommandations au niveau international encouragent les pouvoirs publics à faire recours au secteur privé, notamment à travers les PPP dans le secteur agricole. A la vingt-neuvième session de la conférence régionale de la FAO pour l'Afrique qui avait pour thème « Partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive » et sur la base d'études et d'expériences réalisées dans divers pays africains comme le Ghana, le Kenya, le Nigeria, l'Ouganda et la Tanzanie, les recommandations ont soutenu une meilleure utilisation des PPP dans le secteur agricole.

Conscient des avantages qu'il peut en tirer, le Gouvernement togolais entend faire des PPP, un levier d'investissements dans le secteur agricole, secteur à forte potentialité de création d'emplois et de richesse.

Le CADERDT, dans le cadre de sa mission d'appui aux pouvoirs publics et au secteur privé, se propose de réaliser une étude sur la contribution des partenariats public-privé au développement du secteur agricole au Togo. L'objet du présent appel à candidature est de solliciter les services techniques d'un(e) **expert(e) international(e) / équipe d'experts** qui sera chargé(e) de réaliser l'étude.

2. Missions de l'expert(e) international (e)

L'expert(e) international(e) travaillera en collaboration avec l'équipe du CADERDT sous la supervision du Directeur exécutif, lequel peut en déléguer la responsabilité sans préavis. Il / Elle aura pour missions de :

- Réaliser un état des lieux précis du système agricole au Togo (**caractéristiques, dynamiques ; acteurs, rôles, interrelations ; analyse de l'environnement des affaires ; etc.**)
- Proposer des solutions concrètes pour accroître l'intérêt du secteur privé pour le business agricole , et l'implication du secteur privé local dans ce domaine (**proposition d'actions dans le domaine de la fiscalité, de l'investissement pour améliorer le climat des affaires dans le secteur agricole ; proposition d'actions en vue de susciter l'intérêt du secteur bancaire pour la transformation ; et d'actions dans le but de développer les composantes « recherche » et « entreprises » des agropoles**) ;

- Proposer des modèles concrets de PPP entre les entités institutionnelles existantes (ou à créer) et le secteur privé, ainsi que les conditions de réussite de ces partenariats ;
- Proposer des mesures pour mitiger les effets d'éviction que les PPP pourraient avoir notamment sur les PME et les TPME ;

3. Outils méthodologiques et livrables attendus

Quelques éléments méthodologiques du travail

- Une cartographie des acteurs du secteur agricole au Togo ;
- Une analyse de contraintes relevant les freins à l'accélération du processus de transformation dans le secteur agricole, et les opportunités offertes par les PPP ;
- Une analyse présentant clairement les risques inhérents aux mécanismes de PPP envisageables pour assurer le développement du secteur agricole au Togo, ainsi que les forces et faiblesses pour le développement de PPP liés au cadre juridique, à la structure de l'économie ; à la conjoncture économique internationale, etc. ;
- Un examen documentaire des PPP au Togo, des méthodes de sélection, contractualisation, suivi et évaluation utilisées à travers le monde en particulier dans le développement rural et l'agro-industrie. La revue documentaire couvrira également les pratiques PPP réussies et les leçons tirées des échecs des initiatives PPP pour fournir des recommandations pour la conception des PPP ;
- Une matrice « actions-résultats » synthétisant les actions proposées en vue de favoriser la mise en place de PPP dans le secteur agricole, ainsi que les résultats attendus ;
- Un guide d'entretien dans le cas d'entretiens à réaliser aussi bien avec les acteurs publics que privés ;
- Des entretiens (y compris des entretiens téléphoniques) avec les acteurs nationaux (Ministères, collectivités locales, secteur privé notamment) et des institutions internationales telles que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Fonds mondial pour l'alimentation, etc. pour recueillir leurs points de vue sur les bonnes modalités des PPP et les initiatives en cours ;
- Un atelier de consultation sera organisé avec les acteurs clés à l'occasion du forum national sur les PPP, ce qui suppose la disponibilité d'un rapport provisoire de l'étude. Le dialogue sera l'occasion de discuter des constats et de recevoir des contributions sur les éléments clés de l'utilisation des PPP dans d'autres pays en développement ;

- Un atelier de restitution pourra être organisé avec les décideurs politiques / administratifs clés et les représentants du secteur privé.

Livrables

- Un rapport de démarrage de mission ;
- Un premier document provisoire faisant la synthèse de la revue documentaire sur les besoins pour la transformation agricole ; et les PPP dans le secteur agricole ;
- Un deuxième document provisoire qui présente des modèles de PPP envisageables pour développer l'agriculture togolaise suivant les ambitions exprimées dans la politique agricole. Ce document prendra en compte les éléments issus du forum de haut niveau en cours de préparation ;
- Un document provisoire complet (comportant la contribution attendue de chaque acteur, les modèles de PPP, les mesures incitatives en faveur du secteur privé et les mesures pour mitiger les risques liés aux PPP) qui sera soumis à validation au cours d'un atelier technique ;
- Un document définitif (au plus tard, deux semaines après l'atelier de validation) prenant en compte les observations et commentaires issus de l'atelier de validation.

Soumission des dossiers

Les consultants intéressés par la présente mission devront soumettre les documents / informations suivants :

Proposition technique comportant :

- une lettre de motivation ;
- un CV détaillé et actualisé du consultant comportant trois références professionnelles ou dans le cas d'un groupe, les CV de chacun des membres de l'équipe ;
- une note comprenant la compréhension et les remarques sur les TDRs, l'approche méthodologique proposée, ainsi que le planning de mise en œuvre en indiquant les périodes de présence et d'absence du territoire togolais au cas où le consultant n'y réside pas.

Proposition financière

Une proposition financière détaillée exprimée en toutes taxes comprises, en francs CFA ou en Euros. Cette proposition ne devra tenir compte que des honoraires. Les autres frais engagés dans le cadre de l'étude (billet d'avion, hébergement, etc.) seront directement payés par le centre.

NB : Les offres incomplètes ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation.

4. Durée de la mission

La mission est prévue se tenir sur trois (03) mois, et devra débuter le 11/06/2018 pour prendre fin avant le 31/08/2018.

Il est prévu que le consultant fasse un séjour de deux semaines au moins au Togo dans le cas où il n'y réside pas.

5. Profil de l'expert(e) international(e)

L'expert(e) international(e) devra avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Un diplôme universitaire (master 2 / doctorat) en agro économie ; économie du développement/ finances/ socio économie/ négociations commerciales, avec spécialisation sur les questions agricoles et industrielles, gestion des partenariats publics privés ou dans une discipline connexe.
- Avoir au moins sept (07) ans d'expériences professionnelles dans le financement et/ou la gestion de projet agricole ou industriel de grande envergure ;
- Disposer d'une expérience pertinente dans le montage et la gestion de contractualisation des partenariats public-privé dans le domaine agricole et avoir réalisé des missions similaires (des attestations de satisfaction faisant foi);
- Avoir une bonne connaissance des contraintes au développement du secteur privé, à l'industrialisation et à la transformation de l'agriculture dans les pays du sud ;
- Disposer de bonnes expériences dans le travail de conseil pour les gouvernements ou organismes internationaux ;
- Disposer d'une bonne connaissance des méthodologies d'enquêtes qualitatives et quantitatives ;

- Disposer d'une bonne connaissance de l'économie togolaise, et des acteurs clés de la mise en œuvre de la politique agricole est un atout ;
- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement économique et du secteur privé togolais ;
- Avoir d'excellentes capacités de rédaction, de communication et de travail dans un environnement multiculturel ;
- Maîtriser l'outil informatique, dont les applications Microsoft (Word, Excel, Power Point).

6. Méthode de sélection de la meilleure offre

Le CADERDT mettra en place une équipe d'évaluation des offres techniques, puis entrera en négociation financière avec le consultant ayant la meilleure note à l'évaluation technique. L'attribution définitive du marché ne sera faite au consultant que si les deux parties conviennent du coût de la prestation. Sinon, le Centre rentrera en négociation financière avec le consultant figurant en deuxième position et ainsi de suite.

Les offres techniques seront évaluées suivant le barème ci-après :

1. Méthodologie et plan de travail (7 points)
2. Remarques sur les TDRs et leur compréhension (6 points)
3. Expérience et qualification de l'expert (7 points)

Le Centre se réserve toutefois le droit de lancer à nouveau l'avis si aucune offre technique ne reçoit une note minimal de 14/20.

7. Dépôt des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française et soumises au plus tard le 28 mai 2018 par e-mail à l'adresse : [_caderdt@caderdt.com](mailto:caderdt@caderdt.com) avec copies à [_caderdtmpdat@gmail.com](mailto:caderdtmpdat@gmail.com) et rjbiyoghe@yahoo.fr ou déposées sous pli fermé au siège du CADERDT Sis au 218 Rue N'dagni Tokoin Wuiti, Lomé.

La mention « **CONSULTANT INTERNATIONAL PPP 2018** » devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'email